



**AFRICAN TELECOMMUNICATIONS UNION
UNION AFRICAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**



Rapport final

Participation de l'UAT à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT
2022

Sommaire

Points importants à retenir de la participation de l’UAT à la Conférence de plénipotentiaires de l’UIT 2022.....	3
Contributions de l’UAT à la Conférence de plénipotentiaires de l’UIT 2022 et résultats connexes.....	5
Recommandations de la PP-22.....	43
Recommandations de la Commission 5	43
Recommandations de la Commission 6	44
Recommandations du Groupe de travail de la plénière (GT-PL)	45
Réunions quotidiennes de caucus de l’UAT.....	46
La 1ère semaine de conférence.....	46
La 2ème semaine de conférence.....	46
La 3ème semaine de conférence.....	66

Points importants à retenir de la participation de l'UAT à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2022

Sur la base du document de stratégie préparé par l'UAT, conformément à l'approche utilisée par la région africaine lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2022, et qui propose des instruments de référence sur lesquels reposait l'approche africaine lors de cette conférence, l'UAT serait en mesure de contribuer à la réalisation des aspirations et des objectifs du présent plan directeur régional. Ces instruments de référence, associés à des documents d'information qui mettent en évidence la dynamique et les tendances aux niveaux international et régional, ont servi de base à l'approche adoptée par le groupe africain au cours de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2022.

De manière générale, le groupe africain a obtenu de bons résultats : deux nouvelles résolutions ont été adoptées par la conférence et plusieurs amendements importants aux diverses résolutions examinés grâce au démarrage rapide du processus préparatoire, aux orientations éclairées des présidents et des vice-présidents des groupes de travail de l'UAT et à la précieuse aide du Secrétariat de l'UAT, tout au long du processus. La région a pu ainsi présenter 40 contributions à la conférence, dont 14 attribuées à la COM5, 9 à la COM6 et 17 au GTPL.

Le présent rapport final met tout d'abord en lumière les contributions africaines présentées à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2022, en fonction des différents postes de présidence occupés par les représentants africains tant au sein des diverses commissions de la conférence que des comités ad hoc, informels et de rédaction. Il présente également des sujets abordés par d'autres coordonnateurs, et sur lesquels le groupe africain n'avait pas préparé de contribution. Les contributions africaines et les résultats connexes de la conférence y ont été soulignés, faisant état des progrès et performances réalisés. Afin de jouer un rôle efficace lors de la conférence, le groupe africain a dû analyser les contributions des autres régions, recueillir les commentaires des membres au cours des différentes réunions de caucus, formuler des positions et identifier les coordonnateurs correspondants.

À la lumière des résultats issus de la conférence, il en est ressorti les recommandations suivantes :

1. Comme l'indique le document de stratégie de l'UAT qui reflète l'approche africaine lors de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2022, un suivi des domaines qui intéressent l'UAT était nécessaire et n'était envisageable que par le biais du Conseil de l'UIT (et ses groupes de travail et groupes d'experts), et par l'entremise des trois (03) secteurs, notamment la présence régionale.
2. À travers les 40 contributions soumises à la conférence par l'UAT, les sujets politiques et juridiques ainsi que les sujets de politique publique ont suscité le plus d'intérêt du groupe africain au détriment des sujets d'administration et de gestion. Au vu de l'importance de cette catégorie de questions pour l'Union, telles que les finances, la gouvernance, la gestion, etc., il est donc souhaitable que la région Afrique accorde beaucoup plus d'attention aux questions d'administration et de gestion lors de ses préparations pour la prochaine Conférence de plénipotentiaires de l'UIT.

3. La structure du prochain processus préparatoire de l'UAT aux conférences de plénipotentiaires de l'UIT prévoirait la création d'un poste de présidence du processus préparatoire de l'UAT, ainsi que des postes de présidence des groupes de travail, un atout supplémentaire pour une plus grande coordination entre les groupes de travail.
4. Les sessions d'intégration des nouveaux délégués au sein de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT jouent un rôle essentiel pour garantir une réussite de la région africaine à la conférence. Cela peut se faire par la tenue de nombreuses sessions et de réunions pendant le processus préparatoire et l'élaboration des documents introductifs pertinents.
5. Les coordonnateurs et leurs adjoints jouent un rôle clé dans la présentation et la défense des PCA lors de la conférence, de sorte que la parfaite connaissance du sujet en général et des motifs des amendements en déterminent le succès.
6. Une connaissance parfaite des contributions proposées par les autres régions pendant le processus préparatoire est une autre clé du succès, en ce sens que les commentaires nécessaires peuvent être recueillis auprès des membres de l'UAT, et les coordonnateurs concernés identifiés, et ce faisant, permet à la région d'appréhender de façon globale la portée de la conférence et de mieux se préparer.
7. La participation accrue des communautés économiques régionales (CER), des agences régionales des Nations Unies, telles que, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union africaine (CUA), le Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique (BRA UIT), Smart Africa, et bien d'autres acteurs régionaux concernés des télécommunications/TIC est cruciale pour une coordination efficace de l'approche africaine de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT. Du point de vue africain, il ne s'agit pas tant de préparer une conférence de plénipotentiaires de l'UIT, mais plutôt de réaliser les objectifs et les aspirations des instruments régionaux, tel que l'Agenda 2063 de l'UA, etc.
8. S'appuyant sur la recommandation n° 7, l'approche africaine de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT doit être alignée sur le plan stratégique de l'UAT, une telle approche est nécessaire pour dynamiser la réalisation de ce plan stratégique qui a été préparé et élaboré par les membres mêmes qui participent aux Conférences de plénipotentiaires de l'UIT.

Contributions de l'UAT à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT 2022 et résultats connexes

Commission de la PP-22	Président/Vice-président de l'UAT	Groupes ad hoc/informels/de rédaction connexes	Postes de présidence de l'UAT au sein des groupes ad hoc/informels/de rédaction connexes	Coordonnateurs de l'UAT sur des thématiques non couvertes par les PCA
Commission 1 (Pilotage)	Vice-président – M. Mohamed Amine BENZIANE (Algérie)	–	–	–
Commission 2 (Vérification des pouvoirs)	Vice-président – M. Isaias A. MUANAMBANE (Mozambique)	–	–	–
Commission 3 (Contrôle du budget)	Vice-président – Mme Seynabou SECK CISSE (Sénégal)	–	–	–
Commission 4 (éditoriale)	Vice-présidente – Mme Seynabou SECK CISSE (Sénégal)	–	–	–
Commission 5 (politique et juridique)	Vice-présidents – M. Chima OKORIE (Nigeria) – M. Mustapha BESSI (Maroc)	– Groupe ad hoc sur la résolution 21 (Procédures d'appel alternatives.)	–	– Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination

		- Groupe ad hoc sur la résolution 177 (Conformité et interopérabilité)	- M. Isaac BOATENG (Ghana)	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination
		- Groupe ad hoc sur l'article 48 de la CS	-	- Mme Basebi MOSINYI (Botswana), M. Timothy ASHONG (Ghana), Mme Mutinta CHOLWE (Zambie), Mme Basebi MOSINYI (Botswana), M. Peter John ZIMRI (Afrique du Sud), M. Georges KWIZERA (Rwanda) , M. Daniel Onyango OBAM (Kenya)
		- Groupe ad hoc sur les réunions électroniques et la continuité des activités de la résolution 167, rédaction d'une nouvelle résolution sur la continuité des activités	-	- Mme Rebecca MUKITE (Ouganda)

		- Groupe ad hoc sur les questions d'adhésion au Secteur et de la participation de l'industrie sur les résolutions 170 et 209, rédaction d'une nouvelle résolution sur la participation de l'industrie	- M. Chima OKORIE (Nigeria)	- Mme Rebecca MUKITE (Ouganda)
		- Groupe ad hoc sur les questions de politique spatiale sur la résolution 186, un projet de nouvelle résolution sur le rôle de l'UIT dans le programme « Espace2030 », un projet de nouvelle résolution sur la transparence, la durabilité et la promotion de mesures de renforcement de la confiance dans les activités spatiales	-	- M. Timothy ASHONG (Ghana), Mme Mutinta CHOLWE (Zambie), Mme Basebi MOSINYI (Botswana), M. Peter John ZIMRI (Afrique du Sud), M. Georges KWIZERA (Rwanda)
		- Groupe ad hoc sur la contrefaçon et le vol de téléphones portables (Résolution 188 (Contrefaçon des TIC), Résolution 189 (Vol de téléphones portables))	-	- M. Isaac BOATENG (Ghana)

		- Groupe ad hoc sur les élections et les mandats des présidents (nouvelle résolution - procédures pour les campagnes électorales, nouvelle résolution - Processus d'élection à l'UIT, résolution 208 (. Durée du mandat des présidents des groupes d'étude))	-	- Mme Martha KAMUKAMA (Ouganda)
		- Groupe ad hoc sur la Résolution 146 (le RTI)	-	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
		- Groupe ad hoc sur la résolution 100 (Rôle du SG dans les MoU), nouvelle résolution sur les MoU	-	- M. Stanislas KANVOLI & M. Guy-Michel KOUAKOU (Côte d'Ivoire)
		- Groupe ad hoc sur la résolution 196 (protection des utilisateurs)	-	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
		- Groupe informel sur le GSR: la résolution 138		-

		- Groupe informel sur l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques : la résolution 176	- Mme Rebecca MUKITE (Ouganda)	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
		- Groupe informel sur le Règlement des radiocommunications: #résolution 119	-	- Mme Basebi MOSINYI (Botswana), M. Timothy ASHONG (Ghana), Mme Mutinta CHOLWE (Zambie), Mme Basebi MOSINYI (Botswana), M. Peter John ZIMRI (Afrique du Sud), M. Georges KWIZERA (Rwanda) , M. Daniel Onyango OBAM (Kenya)
		- Groupe informel sur la nouvelle résolution (Droits des États membres)	-	- M. Stanislas KANVOLI & M. Guy-Michel KOUAKOU (Côte d'Ivoire)
		- Groupe informel sur la résolution 136 (les communications d'urgence) et la résolution 182 (le changement climatique)	-	- M. Amr SAFWAT (Égypte)

Commission 6 (Administration et gestion)	Vice-président - M. Christopher KEMEI (Kenya)	- Groupe ad hoc sur les questions financières	-	- M. Mohamed Amine BENZIANE (Algérie)
		- Groupe ad hoc sur la résolution 25 (le renforcement de la présence régionale), la résolution 148 (les tâches et fonctions du Secrétaire général adjoint), la résolution 191 (la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union)	- Mme Stella EREBOR (Nigeria)	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
		- Groupe ad hoc sur la résolution 71 (Plan stratégique)	-	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
		- Groupe ad hoc sur la résolution 48 (Gestion et développement des ressources humaines)	-	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT

		- Groupe ad hoc sur la résolution 77 (Planification et durée des conférences, forums, assemblées et sessions du Conseil de l'Union) et la résolution 2 (Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication FMPT) ;	-	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
		- Groupe ad hoc sur la programmation et la durée des conférences, forums, assemblées et sessions du Conseil de l'Union	-	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
		- Groupe de rédaction sur la résolution 157 (Renforcement des fonctions d'exécution et du suivi de projets à l'UIT))	- M. Dominic OOKO (Kenya)	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
		- Groupe de rédaction sur la résolution 212 (futurs locaux du siège de l'Union) ;	-	- M. Mohamed Amine BENZIANE (Algérie)

		- Groupe de rédaction sur la résolution 162 (Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG))	-	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l’UAT
		- Groupe informel sur la nouvelle résolution relative à l’organisation de manifestations parallèles aux grandes conférences ou assemblées de l’UIT	-	- M. Mohamed Amine BENZIANE (Algérie)
Groupe de travail de la plénière (GT-PL)	Président - M. Kwame BAAH-ACHEAMFUOR (Ghana) Vice-président - M. Leonel ZAMBA (Soudan du Sud)	- Groupe ad hoc sur les questions liées à Internet (les résolutions 101, 102, 180, 206)	- Mme Sharon BOSIRE (Kenya)	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l’UAT
		- Groupe ad hoc sur les questions liées à la cybersécurité (les résolutions 130, 174 , 179)	- M. Jim PATERSON (Afrique du Sud)	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l’UAT

		- Groupe ad - hoc sur les réseaux (les Résolutions 137, 139, 203, nouvelle résolution sur les RAN ouverts)	-	- Mme Afaf MOHAMED (Soudan)
		- Groupe ad - hoc sur l'innovation (Résolution 205, nouvelle résolution sur le fossé des données, nouvelle résolution sur les plateformes numériques),	-	- M. Abdulkarim OLOYEDE (NIGERIA)
		- Groupe ad - hoc sur l'IOT (résolution 197)	- M. Leonel ZAMBA (Soudan du Sud)	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
		- Groupe ad - hoc sur l'IA (nouvelle résolution sur l'IA)	-	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
		- Groupe ad - hoc sur la SMSI (résolution 140)	-	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
		- Groupe ad hoc sur les données et les statistiques (résolution 131)	-	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT

		- Groupe informel sur la résolution 70 (Égalité des sexes et autonomisation)	-	- Voir les coordonnateurs des PCA concernés dans le tableau de la matrice de coordination de l'UAT
--	--	--	---	--

PCA	Documents de référence de la PP	PP22 Com	Source	Résumé des modifications proposées	Coordonnateurs	Résultats connexes de la PP-22 de l'UIT
1.	La modification de la Résolution 11 -Manifestations ITU Telecom	6	Algérie Soudan	La mise à jour tient compte du besoin de prendre toutes les mesures nécessaires, d'examiner les produits livrables de la phase 1 fournis par le cabinet de conseil en gestion externe indépendant et de présenter la meilleure manière de repositionner les manifestations ITU Telecom, au regard de la baisse nette de leurs revenus connexes.	Principal: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algerietelecom.dz Mme Hassina LAREDJ (Algérie) h.laredj@mpt.gov.dz M. Zoubir MIDOU (Algérie) z.midou@mpt.gov.dz Adjoint: Dr Mohamed Elhaj (Soudan) mohamed.elhaj@tpira.gov.sd	<u>Principaux points forts:</u> Il a été décidé de recommander l'abrogation de la résolution 11 (Rév. Dubaï, 2018) sur les manifestations ITU Telecom et, que, par conséquent, la session plénière charge le Conseil, au cours de sa session ordinaire, de transférer le solde restant du Fonds de roulement des expositions au Fonds pour le développement des TIC et charge le Secrétaire général et les directeurs des bureaux de continuer à prendre des initiatives pour encourager, renforcer et favoriser la participation des PME et de toutes les autres parties prenantes aux grands événements et forums de l'UIT.

2.	La modification de la résolution 21 - Mesures à prendre en cas d'utilisation de procédures d'appel alternatives sur les réseaux de télécommunication internationaux	5	Soudan/Tanzanie Algérie	la mise à jour vise à aligner la résolution sur les résultats de l'AMNT-20 et de la CMDT-21 et à ajouter une partie « rappelant » pour souligner les principales résolutions et recommandations sur les procédures d'appel alternatives, notamment les OTT, et traduit dans la partie « décide » la nécessité de mener des études sur la détection des fraudes et les mécanismes de contrôle et de lutte contre le contournement de la voix OTT afin de protéger les droits des consommateurs.	Principal: M. Ahmed Attia (Soudan), ahmed.atyva@tpira.gov.sd Adjoint: M. Sadath Kalolo (Tanzanie) sadath.kalolo@tcra.go.tz	<u>Principaux points forts:</u> Demander aux commissions d'études appropriées- de l'UIT-T, en particulier les Commissions d'études 2 et 3, la- Commission d'études 1 de l'UIT-D, de continuer, en utilisant les contributions des États membres et des Membres du Secteur, les études, dans le cadre de leurs mandats respectifs : la lutte contre les activités frauduleuses dues au détournement de numéros et à l'utilisation abusive de procédures d'appel alternatives ;
3.	La modification de la résolution 25 - Renforcement de la présence régionale	6	Algérie Égypte Burkina Faso	Entre autres ; La mise à jour tient compte de la nécessité d'adopter une approche stratégique afin de prendre les mesures appropriées qui fourniront des orientations stratégiques au Secrétariat et permettront une mise en œuvre efficace des recommandations visant à améliorer	Principal: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algerietelecom.dz/ Mme Hassina LAREDJ (Algérie) h.laredj@mpt.gov.dz Mme Safia OMARI (Algérie)	<u>Principaux points forts:</u> La Commission 6 a approuvé une version révisée de la résolution 25 sur l'amélioration de la présence régionale en renforçant les relations avec les organisations

				et à moderniser la présence régionale de l'UIT.	S.omari@mpt.gov.dz M. Chimaobi Okorie (Nigeria) chima@ncc.gov.ng Adjoint: M. Dominic Ooko (Kenya) ooko@ca.go.ke M. Richard Anago (Burkina Faso) anago.richard@gmail.com	régionales de télécommunications, en renforçant la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies et en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés. La résolution décide également de procéder, à la demande du Conseil, à un examen de la présence régionale au moins une fois entre deux conférences de plénipotentiaires. La Commission 6 a approuvé les modifications apportées à la résolution 25.
4.	La modification de la résolution 48 - Gestion et développement des ressources humaines	COM 6	Algérie	les mises à jour visent à refléter la nécessité d'intégrer et de promouvoir, parmi les hauts responsables élus, l'adoption des cinq engagements de la haute direction (SLC) du groupe de travail du CCS sur l'avenir du travail dans le système des Nations Unies, qui conduiront à redynamiser l'Union pour la culture organisationnelle, de redéployer et d'affecter la capacité des ressources humaines nécessaires dans les bureaux régionaux pour renforcer sa présence et assurer une mise en œuvre adéquate des initiatives régionales en tirant parti de la	Principal: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algeriatelecom.dz Mme Hassina LAREDJ (Algérie) h.laredj@mpt.gov.dz Mme Safia OMARI (Algérie) S.omari@mpt.gov.dz	Principaux points forts: La Commission 6 a examiné les différentes propositions consubstantielles et a créé un groupe ad hoc chargé de les examiner. Elle a examiné les modifications proposées à la résolution 48 qui visent à améliorer l'égalité des sexes, à garantir les meilleures pratiques en matière de transparence dans le processus de recrutement, à promouvoir

				politique de mobilité du personnel, en fonction des caractéristiques et des besoins spécifiques de chaque région	Adjoint: Chimaobi Okorie (Nigeria) chima@ncc.gov.ng	la mise en œuvre du modèle de leadership du système des Nations Unies et à examiner la capacité des ressources humaines dans les bureaux régionaux. La Commission 6 a approuvé les modifications apportées à la résolution 48.
5.	La modification de la résolution 64 - Accès non discriminatoire aux moyens, services et applications reposant sur les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication modernes, y compris la recherche appliquée, le transfert de technologie et les réunions électroniques, selon des modalités mutuellement convenues			de faire rapport au Conseil de l'UIT sur la mise en œuvre de la présente résolution, en particulier sur les aspects liés à la recherche appliquée et au transfert de technologie conformément au processus d'examen SMSI+20	Principal: M. Abdelrahman Aldaw (Soudan) Adjoint: Hamza BELAID (Algérie) : h.belaid@anf.dz M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algerietelecom.dz	<u>Principaux points forts:</u> L'UIT devra faciliter l'accès non discriminatoire aux moyens, services et applications reposant sur les télécommunications et les technologies de l'information établis sur la base des recommandations de l'UIT-T et de l'UIT-R ; que l'UIT devra encourager autant que faire se peut la coopération entre les membres de l'Union pour les questions touchant à l'accès non discriminatoire aux moyens, services et applications reposant sur les télécommunications

						et les technologies de l'information établis sur la base de recommandations de l'UIT-T et de l'UIT-R
6.	La modification de la résolution 66 - Documents et publications de l'Union	6	Nigéria	La mise à jour souligne la nécessité de soutenir le milieu universitaire dans les pays en développement en leur fournissant un accès gratuit aux publications en format numérique pour soutenir la recherche universitaire.	Principal: Dr Abdulkarim Oloyede (Nigeria) oloyede.aa@unilorin.edu.ng	<u>Principaux points forts:</u> Une révision de la Résolution 66 a été envisagée principalement pour régler la question de l'accès gratuit des établissements universitaires de l'UIT au contenu numérique de l'UIT. La Commission 6 a examiné avec soin cette proposition et a approuvé les modifications apportées à la résolution 66
7.	La modification de la résolution 71 - Plan stratégique de l'Union pour la période 2020-2023	6	Multi-pays	La mise à jour vise à aligner le PSF de l'UIT sur le plan stratégique de l'UIT-D et les 5 priorités thématiques telles qu'adoptées par la CMDT-22 à Kigali et à tenir compte de la nécessité d'améliorer certains objectifs ainsi que leurs résultats attendus et les ICP pour une meilleure mise en œuvre du PSF, y compris les résultats des grandes conférences de l'UIT et des activités telles que les résolutions et les études.	Principal: M. Dominc Ooko (Kenya) ooko@ca.go.ke Adjoint: M. Lionel Zamba (Soudan du Sud) lzamba@nca.gov.ss Dr. Abdulkarim Oloyede (Nigeria) oloyede.aa@unilorin.edu.ng M. Mohamed Benziane (Algérie)	<u>Principaux points forts:</u> La Commission 6 a créé un groupe ad hoc chargé d'examiner le projet de Plan stratégique de l'UIT pour 2024-2027 présenté par le Conseil de l'UIT. Le groupe ad hoc a tenu sept (7) réunions formelles et plusieurs discussions informelles. La Commission, après avoir examiné les diverses

					benziane.mohamed-amine@algeriatelecom.dz Mme Cynthia Lesufi (Afrique du Sud) clesufi@dtps.gov.za M. John W Daffa (Tanzanie) john.daffa@tcra.go.tz M. Guy Michel Kouakou (Côte d'Ivoire) kouakou.guy-michel@artci.ci	propositions formulées dans la résolution 71, a approuvé une résolution soigneusement élaborée et les annexes correspondantes qui présentent un plan stratégique simplifié, clair et ciblé de l'UIT pour 2024-2027 destiné à orienter les travaux de l'Union pour le prochain cycle de 4 ans. Le nouveau plan stratégique met l'accent sur les 2 objectifs stratégiques de la connectivité universelle et de la transformation numérique durable, y compris les 5 priorités thématiques, et décrit les principales offres de produits et services de l'UIT et les catalyseurs transversaux. L'annexe 1 de la résolution 71 se termine par l'appendice A, l'affectation des ressources aux différentes priorités thématiques, qui établit le lien entre les plans stratégiques et financiers
--	--	--	--	--	---	---

						pour 2024-2027. L'annexe 2 à la résolution 71 présente l'analyse de la situation et l'annexe 3 à la résolution 71, le glossaire des termes utilisés dans le Plan stratégique de l'UIT. La Commission 6 a approuvé les modifications apportées à la résolution 71. Annexe: Résumé des documents soumis à la Commission 6
8.	La modification de la résolution 77 - Planification et durée des conférences, forums, assemblées et sessions du Conseil de l'Union (2019-2023)	COM 6	Soudan	la mise à jour tient compte de la nécessité d'améliorer la planification et la durée des événements de l'UIT pour éviter que la période prévue pour une conférence, une assemblée ou une session du Conseil de l'UIT coïncide avec d'autres grandes manifestations consacrées aux TIC .	Principal: Dr Mohamed Elhaj (Soudan) mohamed.elhaj@tpira.gov.sd Adjoint: M.Chimaobi Okorie (Nigeria) chima@ncc.gov.ng Mme Tania Logbo (Côte d'Ivoire) tanlbg26@gmail.com	<u>Principaux points forts:</u> La Commission 6 a pris note des diverses propositions formulées par des auteurs respectifs et a créé un groupe ad hoc chargé de traiter les modifications proposées à la résolution 77 ainsi que les modifications proposées à la résolution 2. Les modifications proposées à la résolution 77 visent à garantir, dans toute la mesure du possible, qu'une

						seule grande conférence devrait avoir lieu chaque année. Néanmoins, il n'y a pas eu de compromis sur les dates possibles du prochain Forum mondial des politiques de télécommunication. La Commission 6 a décidé de transmettre le projet de résolution 2 à la session plénière avec des crochets autour des propositions non acceptées.
9.	La modification de la résolution 102 - Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses ;	GT-PL	Algérie Nigéria	la mise à jour tient compte de la nécessité d'aligner la résolution sur les résolutions importantes de l'AGNU, à savoir les résolutions sur les TIC pour le développement durable et la coopération numérique, elle traduit également l'importance croissante des noms de domaine internationaux et malgré l'excellent travail accompli jusqu'ici par le GTC-Internet, les questions de politiques de l'Internet ne sont pas suffisamment abordées et nécessitent une plus grande collaboration et davantage de soutien pour permettre à l'UIT de jouer un rôle clé tout en s'engageant dans le Pacte numérique mondial.	Principal: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algeriatelecom.dz Adjoint: Dr. Abdulkarim Oloyede (Nigeria) oloyede.aa@unilorin.edu.ng M. Ahmed Attia (Soudan) ahmed.atyya@tpira.gov.sd Mme Hassina LAREDJ (Algérie) h.laredj@mpt.gov.dz	Principaux points forts: Il a été décidé que le GTC-Internet devrait intensifier ses travaux pour continuer à examiner les questions de politiques publiques relatives à l'Internet au niveau international ; Et de continuer d'entreprendre des activités sur les questions de politiques publiques internationales relatives à

					Mme Safia OMARI (Algérie) S.omari@mpt.gov.dz	l'Internet, dans le cadre du mandat de l'UIT, y compris au sein du GTC-Internet, en collaboration et en coopération avec les organisations et les parties prenantes concernées selon qu'il conviendra, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement Des aspects complémentaires sur le SG de l'UIT, selon qu'il conviendra, aux autres activités pertinentes des Nations Unies sur les questions de politiques publiques internationales relatives à l'Internet et de faire connaître les travaux de l'UIT et de ses membres
10.	La modification de la résolution 130 - Renforcement du rôle de l'UIT dans le renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de	GT-PL	Algérie Égypte Mozambique e Tanzanie Afrique du Sud	La proposition souligne que dans le cadre du Programme mondial de cybersécurité (GCA) et par le biais des mécanismes de coordination existants des Nations Unies, l'UIT devrait jouer un rôle clé dans les discussions sur la cybersécurité à l'ONU et reflète également les principales activités du BDT en matière d'inclusion de la	Principal: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algeriatelecom.dz Mme Hassina LAREDJ (Algérie) h.laredj@mpt.gov.dz	Principaux points forts: Évoluer uniquement vers, 17 pages Continuer de promouvoir la plateforme mondiale pour

	l'information et de la communication			cybersécurité ; « les femmes dans le secteur de la cybersécurité », Youth for Cyber et la Protection en ligne des enfants.	Mme Safia OMARI (Algérie) S.omari@mpt.gov.dz Adjoint: Dr. Abdulkarim Oloyede (Nigeria) oloyede.aa@unilorin.edu.ng Dr Mohamed Elhaj (Soudan) mohamed.elhaj@tpa.gov.sd Mme Basma Tawfik (Égypte) basmaa@tra.gov.eg M. Darius Luhaga (Tanzanie) darius.luhaga@tcra.go.tz M. Ronald Bakakimpa (Ouganda) rbakakimpa@ucc.co.ug	la résilience des réseaux de l'UIT. En tenant compte des services de télécommunication/TIC technologies nouvelles et émergentes
11.	la modification de la résolution 131 - Mesurer les technologies de l'information et de la communication pour édifier une société de l'information inclusive et intégratrice	GT-PL	Afrique de Sud Algérie	La mise à jour tient compte de l'importance des indicateurs des télécommunications/TIC et le rôle déterminant joué par l'UIT dans la production de statistiques. L'UIT doit veiller à ce que les indices et indicateurs qu'elle publie reposent principalement sur le classement et l'analyse comparative fiables et officiels des États membres dans le domaine des télécommunications/TIC au niveau	Principal: Norman Gidi (Afrique du Sud) ngidi@icasa.org.za Adjoint: Roa Albadri (Soudan) M. Zoubir Midou (Algérie) z.midou@mpt.gov.dz	Principaux points forts: L'UIT devrait prendre les mesures complémentaires nécessaires pour établir une structure valide et mettre au point une méthodologie de l'IDI,

				international, lutter contre les classements falsifiés, peu fiables et frauduleux, minimiser leurs effets négatifs et lutter contre la falsification des données, de statistiques et de dates de publication de l'UIT, y compris la référence à l'UIT en tant que source d'informations n'ayant pas été émises par elle.		La structure et la méthode de l'Indice IDI auront une validité de quatre ans ; continuer de promouvoir l'adoption des statistiques des télécommunications/TIC et des indices composites élaborés par l'UIT
12.	La modification de la résolution 133 - Rôle des Administrations des États membres dans la gestion de noms de domaine internationalisés (multilingues)	GT-PL	Algérie	La proposition met en évidence une absence de communication régulière et systématique sur les IDN par le secrétariat de l'UIT au conseil lors de la participation de l'UIT aux événements de l'ICANN et en tenant compte du fait que les membres de l'UIT sont le Comité consultatif gouvernemental (GAC).	Principal: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algerietelecom.dz Mme Hassina LAREDJ (Algérie) h.laredj@mpt.gov.dz Mme Safia OMARI (Algérie) S.omari@mpt.gov.dz	de faire rapport chaque année au Conseil sur les activités entreprises dans ce domaine et sur les résultats obtenus, y compris les activités concernées du GAC de l'ICANN
13.	La modification de la résolution 135 - Rôle de l'UIT dans le développement pérenne et durable des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication	GT-PL	Égypte	les mises à jour tiennent compte de la nécessité de continuer à œuvrer au renforcement des programmes d'acquisition de connaissances, de sensibilisation et de renforcement et de développement des capacités concernant l'évolution du rôle des télécommunications/TIC dans tous les aspects du quotidien, au moyen de plateformes appropriées comme les centres de formation des académies de l'UIT et les centres de transformation numérique et par le biais des	Principal: Mme Samar Samer (Égypte) samarm@tra.gov.eg Adjoint: M. Chimaobi Okorie (Nigeria) chima@ncc.gov.ng	Principaux points forts: Encourager la coopération sur la transition technologique, en réduisant le plus possible les incidences sur l'environnement ; de promouvoir et de faciliter l'adoption de mesures concertées entre les différents Secteurs de

				programmes régionaux de l'UIT, fournir une assistance et un appui aux pays en développement, par l'intermédiaire des bureaux régionaux et des bureaux de zone de l'UIT, pour leur permettre de suivre le rythme de l'évolution technologique, en mettant en œuvre des projets de développement ou en appuyant des initiatives nationales en coopération avec d'autres parties prenantes, si nécessaire, dans les limites des ressources disponibles.		l'Union, afin de mener des études et des activités étroitement liées destinées à compléter l'utilisation des technologies et des systèmes de télécommunication, pour optimiser l'utilisation des ressources,
14.	La modification de la résolution 140 - Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que dans les processus de suivi et d'examen associés	GT-PL	Algérie Soudan	La mise à jour reflète les résultats de la CMDT de Kigali et la nécessité de prendre en compte les principales résolutions de l'AGNU sur les ODD et le SMSI et de renforcer le rôle de l'UIT dans le processus de mise en œuvre avec l'intégration des mécanismes de coopération numérique des Nations Unies et de notre agenda commun pour assurer une synergie entre les différentes approches.	Principal: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algeriatelecom.dz/ M. Joseph Emeshili (Nigeria) jemeshili@ncc.gov.ng Mme Hassina LAREDJ (Algérie) h.laredj@mpt.gov.dz Mme Safia OMARI (Algérie) S.omari@mpt.gov.dz Adjoint: M. Peter Zimri (Afrique du Sud) pzimri@icasa.org.za	Principaux points forts: le Forum 2024 du SMSI doit être considéré comme une manifestation de haut niveau du SMSI+20 à Genève et offrir un cadre pour l'examen du SMSI+20, en vue de permettre des débats multi-parties prenantes et de dresser un bilan des réalisations et des grandes tendances, des défis et des perspectives depuis l'adoption du Plan d'action de Genève ; que l'UIT doit continuer d'assurer une coordination avec les organisations concernées jouer un rôle

						actif dans le processus, du système des Nations Unies, s'il y a lieu, pour appuyer l'examen d'ensemble des textes issus du SMSI qu'effectuera l'Assemblée générale des Nations Unies en 2025, et conformément à la feuille de route de l'UIT sur le SMSI+20 et au processus d'examen mis en place par l'Assemblée générale des Nations Unies
15.	La modification de la résolution146 - Examen et révision périodiques du Règlement des télécommunications internationales	Com5	Algérie Égypte Côte d'Ivoire	La mise à jour reflète la nécessité de continuer de procéder à des examens détaillés du RTI en vue de les garder synchronisés avec les développements technologiques et du marché et de promouvoir l'esprit de compréhension et de collaboration mutuelles pour parvenir à un consensus.	Principal: M. Guy Michel Kouakou (Côte d'Ivoire) kouakou.guy-michel@arcti.ci Adjoint: Mme Caecilia Nyamustwa (Zimbabwe) Nyamutswa@potraz.gov.zw Mme Shahira SELIM (Égypte) shahiras@tra.gov.eg ; M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algerietelecom.dz	<u>Principaux points forts:</u> de convoquer à nouveau un Groupe d'experts sur le RTI, ouvert à la participation des États membres et des Membres de Secteur de l'UIT, dont le mandat et les méthodes de travail seront définis par le Conseil de l'UIT ; de soumettre le rapport du Groupe d'experts sur le RTI concernant les résultats de l'examen au Conseil pour qu'il l'examine, le publie et le transmette ensuite à la

					M. Peter Zimri (Afrique du Sud) pzimri@icasa.org.za Mme Hassina LAREDJ (Algérie) h.laredj@mpt.gov.dz Mme Safia OMARI (Algérie) S.omari@mpt.gov.dz	Conférence de plénipotentiaires de 2026,
16.	La modification de la résolution 57 - Renforcement de la fonction d'exécution et suivi de projets à l'UIT	COM 6	Nigéria Kenya	la mise à jour tient compte de l'importance de soutenir les systèmes de collecte de données régionaux/nationaux pour compléter le suivi des projets de l'UIT et que les rapports d'expertise judiciaire de l'UIT ont noté que les acquis des projets du BDT n'étaient pas dûment enregistrés et suivis. Cette question a également été soulevée par le commissaire aux comptes lors de la vérification des bureaux régionaux.	Principal: M. Dominic Ooko (Kenya) ooko@ca.go.ke	<u>Principaux points forts:</u> Suite à l'examen d'un groupe de rédaction sur cette question, la Commission 6 a examiné et entériné les propositions émises par les groupes régionaux pour réviser la Résolution 157. Les principaux objectifs des révisions proposées sont de renforcer l'élaboration et l'amélioration des méthodologies et des procédures visant à renforcer le suivi et l'évaluation de l'exécution des projets. La résolution 157 a été

						approuvée par la Commission.
17.	la modification de la résolution123 - le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion	COM 6	UAT	Les modifications proposées visent à apporter certaines améliorations au mandat du Comité consultatif indépendant pour la gestion de l'UIT.	Adjoint: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algeriatelecom.dz	<u>Principaux points forts:</u> La Commission 6 a créé un groupe informel chargé d'examiner les diverses propositions des groupes régionaux. Par la suite, la Commission a adopté une résolution 162 révisée qui appuie l'augmentation du nombre d'experts au sein de l'IMAC de cinq à six, représentant les six organisations régionales de télécommunication. Le renforcement des fonctions existantes de l'IMAC et la révision du mandat ont reçu un fort soutien. L'accent a été mis sur la nécessité de disposer d'experts hautement qualifiés dans les domaines d'activité pertinents tels que la gestion des risques, l'audit, le suivi et l'évaluation et les meilleures pratiques en matière de sécurité

						informatique. La résolution révisée souligne également l'importance de la liaison avec d'autres entités similaires des Nations Unies pour apprendre et bénéficier de leur expérience et de leurs méthodes de travail. La Commission 6 a approuvé les modifications apportées à la résolution 162.
18.	La modification de la résolution 167 - Renforcement et développement des capacités de l'UIT pour les réunions électroniques et les moyens permettant de faire avancer les travaux de l'Union	5	Ouganda Kenya	La modification de la résolution fournira une base à l'UIT lui permettant d'entreprendre des études afin d'offrir aux membres de l'Union différents modes de participation.	Principal: Mme Andrew Otim (Ouganda) aotim@ucc.co.ug Adjoint: Sharon Bosire (Kenya) bosire@ca.go.ke	Principaux points forts: de mettre en œuvre les orientations de haut niveau adoptées pour la gestion et la gouvernance des réunions entièrement virtuelles et des réunions physiques avec participation à distance, compte tenu des incidences juridiques, techniques et financières, ainsi que des conséquences sur le plan de la sécurité
19.	La modification de la résolution 169 - Admission du milieu universitaire à participer aux travaux de l'Union		Nigéria	La proposition invite les États membres de l'UIT à envisager d'inclure des membres du milieu universitaire dans les délégations officielles aux grandes conférences de l'UIT ;	Principal: M. Joseph Emeshili (Nigeria) jemeshili@ncc.gov.ng Adjoint: Dr. Abdulkarim Oloyede (Nigeria)	Principaux points forts: Les institutions universitaires doivent également être invitées à participer à d'autres

					oloyede.aa@unilorin.edu.ng Dr. Aliou Bamba (Côte d'Ivoire) aliou.bamba@esatic.edu.ci	conférences mondiales et régionales, ateliers et activités de l'Union, à l'exception des Conférences de plénipotentiaires, des conférences mondiales des radiocommunications, des conférences mondiales des télécommunications internationales et du Conseil de l'UIT
20.	La modification de la résolution 176 - Problèmes de mesure et d'évaluation liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques	5	Ouganda Burkina Faso	La proposition tient compte de la nécessité de continuer de coopérer et de coordonner d'autres organisations travaillant sur ce sujet et à tirer parti de leurs travaux, afin d'aider les pays en développement à participer au projet sur les champs électromagnétiques réalisé par l'OMS et d'envisager des études d'évaluation sur les technologies nouvelles et émergentes, y compris les sources autres que les radiocommunications, qui exercent une influence sur l'exposition totale aux champs électromagnétiques.	Principal: Mme Rebecca Mukite (Ouganda) rmukite@ucc.co.ug Adjoint: M. Galiem OUEDRAOGO (Burkina Faso) galiem.ouedraogo@gmail.com M. Sadath Kalolo (Tanzanie) sadath.kalolo@tcra.go.tz Hamza BELAID (Algérie) h.belaid@anf.dz M. Gabriel Koffi (Côte d'Ivoire) kygsit@gmail.com	Principaux points forts: Rassembler et diffuser des informations concernant l'exposition aux champs électromagnétiques, y compris des méthodes de mesure des champs électromagnétiques, l'information des consommateurs Continuer de coopérer avec l'OMS, la CIPRNI, l'IEEE et les autres organisations internationales compétentes concernant les lignes directrices et les limites relatives à l'exposition des personnes aux champs

						électromagnétiques, et de sensibiliser les membres de l'UIT
21.	La modification de la résolution 177 - Conformité et interopérabilité	5	Soudan Ghana Burkina Faso	La mise à jour souligne l'importance de l'interopérabilité des réseaux internationaux de télécommunication qui reste l'un des principaux objectifs du plan stratégique de l'UIT et la nécessité de garantir une réalisation appropriée et progressive de la mise en œuvre éventuelle de la marque UIT.	Principal: Isaac Boateng (Ghana) isaac.boateng@nca.org.gh/ M. Abdelrahman Aldaw (Soudan) Adjoint: Mme Lydia OUEDRAOGO (Burkina Faso) lydia.ouedraogo@tic.gov.bf M. Gabriel Koffi (Côte d'Ivoire) kygsit@gmail.com	Principaux points forts: Aider les pays en développement à créer des centres régionaux ou sous-régionaux de conformité et d'interopérabilité pouvant effectuer des essais de conformité et d'interopérabilité Poursuivre la mise en œuvre de projets pilotes sur la conformité aux recommandations UIT-T, afin d'accroître la probabilité d'interopérabilité conformément au Plan d'action relatif au Programme C & I
22.	La modification de la résolution 179 - Rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants	GT-PL	Nigéria Kenya	Pour mettre à jour la résolution 179 et en considérant les points suivants : a. Il est important d'intensifier la collaboration pendant les travaux en cours et la nécessité de renforcer la participation de toutes les parties prenantes ;	Principal: Mme Nkiru Ebenmelu (Nigeria) nkiru@ncc.gov.ng Adjoint: Mme Sharon Bosire (Kenya) bosire@ca.go.ke	Principaux points forts: Poursuivre l'initiative COP comme moyen de sensibiliser davantage l'opinion aux problèmes liés à la sécurité en ligne des enfants et d'échanger de

				b. Les défis rencontrés à la suite de la pandémie de Covid-19 et l'augmentation exponentielle des cas signalés d'exploitation d'enfants en ligne pendant la pandémie ; La nécessité d'études supplémentaires et de rapports sur les défis rencontrés et les enseignements tirés pendant la pandémie de Covid-19	Dr Mohamed Elhaj (Soudan) mohamed.elhaj@tpira.gov.sd Mme Regina Bessou (Côte d'Ivoire) bessou.regina@artci.ci	bonnes pratiques en la matière Continuer d'apporter une assistance et un appui aux États membres, en particulier aux pays en développement 1 , pour l'élaboration et la mise en œuvre de feuilles de route concernant l'initiative COP
23.	La modification de la résolution 180 - Promouvoir le déploiement et l'adoption du protocole IPv6 pour faciliter la transition du protocole IPv4 vers le protocole IPv6	GT-PL	Tanzanie Burkina Faso	Pour actualiser la résolution 180 comme mesure pour mettre davantage l'accent sur le déploiement et la rationalisation de l'IPv6 avec les résolutions de l'AMNT et de la CMDT sur cette question.	Principal: M. Richard Anago (Burkina Faso) anago.richard@gmail.com Adjoint: M. Stephen Unguech (Soudan du Sud) Dr Mohamed Elhaj (Soudan) mohamed.elhaj@tpira.gov.sd M. Ahmed Attia (Soudan) ahmed.atyia@tpira.gov.sd M. Mwesiga Barongo (Tanzanie) mwesiga.barongo@tcra.go.tz	Principaux points forts: Intensifier l'échange de données d'expérience et d'informations relatives au protocole IPv6 avec toutes les parties prenantes, afin de créer des possibilités de collaboration et de veiller à ce que les retours d'information soient utiles aux efforts déployés actuellement dans ce domaine Poursuivre les études sur l'attribution et l'utilisation des adresses IP tant pour les adresses IPv4

						que pour les adresses IPv6, en coopération avec les autres parties prenantes concernées en fonction de leurs rôles respectifs
24.	La résolution 182 - Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) en ce qui concerne les changements climatiques et la protection de l'environnement	5	Égypte Ouganda	les mises à jour visent à rationaliser la résolution et, entre autres, à établir un indice de vulnérabilité au changement climatique pour évaluer la capacité d'adaptation des États membres et l'état de préparation technologique pour faire face à l'impact négatif du changement climatique et à allouer un fonds spécial dans les limites budgétaires de l'Union pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à utiliser les TIC/télécommunications pour l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique.	Principal: M. Amr Safwat (Égypte) asafwat@mcit.gov.eg Adjoint: Mme Helen Nakiguli (Ouganda) hnakiguli@ucc.co.ug	<u>Principaux points forts:</u> En ce qui concerne cette résolution, et compte tenu de sa longueur totale, le Président de la Commission 5 encourage les délégations présentes à la Conférence de plénipotentiaires de 2026 à poursuivre la rationalisation du texte de cette résolution 182 et à réduire davantage les redondances et les références inutiles dans son préambule lors des futures révisions dudit texte.
25.	La modification de la résolution 186 - Renforcement du rôle de L'UIT concernant les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales	5	Nigéria	La contribution propose de mettre à jour la résolution 186 pour tenir compte des changements et des nouvelles exigences en matière de suivi et de présentation des rapports afin de l'aligner sur l'intention globale de la résolution	Principal: M.Chimaobi Okorie (Nigeria) chima@ncc.gov.ng	<u>Principaux points forts:</u> Encourager la diffusion d'informations, le renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne l'utilisation et le développement des réseaux/systèmes de

						radiocommunication par satellites
26.	La modification de la résolution 188 - Lutte contre la contrefaçon de dispositifs de télécommunication/TIC	5	Ghana Tanzanie	Pour actualiser la résolution 188 pour inclure des dispositions qui demandent à l'UIT d'aider les pays en développement à développer des solutions TIC visant à réduire la contrefaçon des dispositifs de télécommunication/des technologies de l'information et de la communication dans leur pays	Principal: Isaac Boateng (Ghana) isaac.boateng@nca.org.gh Adjoint: M. Sadath Kalolo (Tanzanie) sadath.kalolo@tcra.go.tz M. Daniel Anougba (Côte d'Ivoire) anougba.daniel@artci.ci	Principaux points forts: Étudier tous les moyens à mettre en œuvre pour lutter contre la contrefaçon et l'altération volontaire de dispositifs de télécommunication/TIC, afin de protéger les membres de l'UIT et d'autres parties prenantes contre leurs effets négatifs
27.	La modification de la résolution 196 - Protection des utilisateurs/consommateurs de services de télécommunications	5	Zimbabwe Burkina Faso	La proposition reflète le recours croissant aux plateformes TIC dans la vie quotidienne, y compris les appels relatifs au commerce électronique au besoin d'internationaliser la protection des consommateurs, d'où la nécessité de mettre en place des cadres de protection des consommateurs aux niveaux bilatéral, régional et international. La nécessité de mettre en évidence le rôle important et croissant du secteur de la normalisation de l'UIT dans la réalisation de ces études est pertinente.	Principal: Mme Hilda Mutseyekwa (Zimbabwe) mutseyekwa@potraz.gov.zw Adjoint: M.Chimaobi Okorie (Nigeria) chima@ncc.gov.ng M. Nkonze Masuha (Tanzanie) nkonze.masuha@ttcl.co.tz Mme Imelda Salum (Tanzanie) imelda.salum@tcra.go.tz	Principaux points forts: Poursuivre les travaux visant à protéger les utilisateurs/consommateurs de services de télécommunication/TIC et à aider les États membres à élaborer des politiques et/ou des réglementations dans ce domaine Établir des bonnes pratiques sur la protection des utilisateurs/consommateurs de services de

					M. Stanislas Kanvoli (Côte d'Ivoire) s.kanvoli@telecom.gouv.ci	télécommunication/TIC et de tenir à jour les bonnes pratiques existantes ;
28.	La modification de la résolution 204 - Utilisation des technologies de l'information et de la communication	GT-PL	Égypte	la mise à jour souligne la nécessité de poursuivre les efforts en vue de promouvoir l'inclusion financière, en particulier pour les femmes et dans les pays en développement, de soutenir les pays en développement et leur fournir des conseils pour procéder à une évaluation de la sécurité de leur infrastructure de services financiers numériques, afin d'élaborer des normes et des lignes directrices techniques qui encourageront les économies émergentes à faire face aux risques liés aux technologies émergentes utilisées dans les plateformes de prêt numériques ainsi qu'à les exploiter ainsi que les opportunités fintech pour la finance verte et de contribuer aux initiatives mondiales visant à améliorer la cybersécurité et la résilience de l'écosystème de la finance numérique à travers l'adoption des normes internationales et des bonnes pratiques de l'industrie	Principal: M. Ahmed Said (Égypte) asaid@tra.gov.eg Adjoint: M.Chimaobi Okorie (Nigeria) chima@ncc.gov.ng M. Mwesiga Barongo (Tanzanie) mwesiga.barongo@tcra.go.tz	Principaux points forts: Poursuivre l'étude de la question des services financiers numériques afin d'améliorer l'inclusion financière dans les pays en développement Encourager les régulateurs des télécommunications et les autorités responsables des services financiers à collaborer et à dialoguer, afin d'établir et de mettre en œuvre des normes et des lignes directrices ;
29.	La modification de la résolution 205 - Rôle de l'UIT dans la promotion d'une innovation centrée sur les télécommunications/tech	GT-PL	Afrique de Sud	En étroite collaboration avec les Directeurs du Bureau de la normalisation des télécommunications et du Bureau des radiocommunications, continuer d'appuyer, dans les limites des ressources disponibles et dans le cadre du mandat de	Principal: Mme Cynthia Lesufi (Afrique du Sud) clesufi@dtps.gov.za Adjoint:	Principaux points forts: Favoriser l'innovation centrée sur les télécommunications/TIC dans le développement et

	nologies de l'information et de la communication pour appuyer l'économie et la société numériques			l'UIT, les manifestations du Forum mondial de l'innovation, qui sont l'occasion d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques, de tisser des relations et de promouvoir le développement des écosystèmes de l'innovation et de l'entrepreneuriat numériques ; Recueillir des données et concevoir des références afin d'identifier les tendances et de mesurer les progrès mondiaux réalisés en matière de développement de politiques et de stratégies d'innovation et d'entrepreneuriat centrées sur les TIC en vue d'une prise de décision fondée sur des données probantes, en particulier dans les pays en développement ;	Mme Imelda Salum (Tanzanie) imelda.salum@tcra.go.Tz	le déploiement des infrastructures de télécommunication/TIC et l'entrepreneuriat numérique qui contribuent au développement de l'économie numérique et de la société de l'information fournir aux États membres qui en font la demande un appui pour favoriser la mise en place de conditions propices à l'innovation centrée sur les télécommunications/TIC par toutes les parties prenantes, à savoir les pouvoirs publics, les établissements universitaires, le secteur privé, les petites et moyennes entreprises (PME), les start-up, les incubateurs et les jeunes entrepreneurs, en appuyant les activités pertinentes avec d'autres organismes internationaux
--	--	--	--	--	--	--

30.	La modification de la résolution 206 - OTT	GT-PL	Soudan Tanzanie Algérie Égypte	Pour actualiser la résolution 206 afin de tenir compte de la nécessité d'aboutir à une recommandation visant à se doter des exigences minimales de QoE et de QoS pour les OTT et de fournir un appui aux États membres, en particulier dans les pays en développement, sur les aspects politiques et réglementaires des OTT, ainsi que de poursuivre l'étude des questions de politique publique internationale relatives aux services OTT.	Principal: M. Ahmed Attia (Soudan) ahmed.atyya@tpra.gov.sd Adjoint: M. Mwesiga Barongo (Tanzanie) mwesiga.barongo@tcra.go.tz M. Ahmed Said (Égypte) asaid@tra.gov.eg Mme Raffia BARKAT (Algérie) r.barkat@arpce.dz M. Daniel Anougba (Côte d'Ivoire) anougba.daniel@artci.ci	Principaux points forts: Deux contributions portant sur la révision de la résolution et un NOC ont été examinées au sein du groupe ad hoc présidé par Mme Sharon Bosire (Kenya) sur les questions liées à Internet. Le groupe a convenu de ne pas poursuivre la révision et d'adopter l'absence de modification (NOC) de la Résolution 206 (Dubai, 2018)
31.	La modification de la résolution 101 - Réseaux basés sur le protocole Internet	GT-PL	Soudan	La mise à jour tient compte de la nécessité de charger le directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications de poursuivre l'interopérabilité des réseaux de prochaine génération (NGN) et les réseaux fondés sur le protocole Internet	Principal: Dr. Abdulkarim Oloyede (Nigeria) oloyede.aa@unilorin.edu.ng Adjoint: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algerietelecom.dz	Principaux points forts: Promouvoir les possibilités de développement des télécommunications/TIC qu'offre la croissance des services IP , y compris les services utilisant les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes Poursuivre d'urgence l'étude de la connectivité Internet internationale,

32.	La modification de la résolution 64 -Accès non discriminatoire aux moyens, services et applications reposant sur les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication modernes, y compris la recherche appliquée, le transfert de technologie et les réunions en ligne, selon des modalités mutuellement convenues	GT-PL	Soudan	La mise à jour vise à modifier l'intitulé en vue de mieux cibler et de charger le Secrétaire général et les bureaux de faire rapport sur les aspects liés à la recherche appliquée et au transfert de technologie conformément au processus d'examen SMSI+20.	Principal : M. Abdelrahman Aldaw (Soudan) Adjoint: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algeriatelecom.dz Hamza BELAID (Algérie) h.belaid@anf.dz	Principaux points forts: L'UIT devra faciliter l'accès non discriminatoire aux moyens, services et applications reposant sur les télécommunications les technologies de l'information établies sur la base et des recommandations de l'UIT-T
33.	La modification de la résolution 70 - Intégration du principe d'égalité hommes/femmes à l'UIT et promotion de l'égalité hommes/femmes et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles grâce aux télécommunications/technologies de l'information et de la communication	GT-PL	Tanzanie Burkina Faso	La mise à jour tient compte de la nécessité de reconnaître le Groupe d'experts de l'UIT sur la place des femmes dans le domaine de la normalisation (WISE) du TSB, et le Réseau des femmes du BR et du BDT dédié à la promotion des femmes dans les activités de l'UIT et de charger le Secrétaire général de soutenir la poursuite du Réseau des femmes tel qu'établi par l'UIT -R, UIT-D et UIT-T de sorte que leurs rôles, responsabilités et objectifs soient définis.	Principal: Mme Caecilia Nyamustwa (Zimbabwe) Nyamutswa@potraz.gov.zw Adjoint: Mme Lydia OUEDRAOGO (Burkina Faso) lydia.ouedraogo@tic.gov.bf Mme Lucy Mbogoro (Tanzanie) lucy.mbogoro@tcra.go.tz Mme Imelda Salum (Tanzanie)	Principaux points forts: Accorder un rang de priorité élevé à l'intégration des politiques d'égalité hommes/femmes dans la gestion, le recrutement et le fonctionnement de l'UIT, afin que l'UIT puisse devenir une organisation prééminente pour la mise en œuvre et l'instauration de l'égalité hommes/femmes, de façon à tirer parti des possibilités qu'offrent les TIC au service

					imelda.salum@tcra.go.tz Mme Regina Bessou (Côte d'Ivoire) bessou.regina@artci.ci	de l'autonomisation des hommes aussi bien que des femmes empower both men and women
34.	La modification de la résolution 175 - Accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers	GT-PL	Tanzanie Burkina Faso	La contribution propose d'inclure une disposition qui invite les États membres et les Membres du Secteur à instaurer et à observer chaque année une « Journée de l'accessibilité des TIC » qui se tiendra au cours du deuxième trimestre d'une année civile afin de sensibiliser aux activités des organismes gouvernementaux, du secteur privé, les institutions de formation, les centres de recherche et les organisations non gouvernementales en ce qui concerne la garantie de l'accessibilité des télécommunications/TIC afin que les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spécifiques soient pleinement informées en temps voulu des nouvelles opportunités et partagent leurs expériences à ce sujet ; et soumettre un rapport au Secrétaire général.	Principal: M. Kanvoli Kakou Bi Dje Stanislas (Côte d'Ivoire) s.kanvoli@telecom.gouv.ci Adjoint: Mme Edith Turuka (Tanzanie) edith.turuka@mawasiliano.go.tz	Principaux points forts: associer les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers aux travaux de l'UIT Coordonner les activités relatives à l'accessibilité entre l'UIT-R, l'UIT-T et l'UIT-D, en tenant compte des travaux de la JCA-AHF et en collaboration avec les autres organisations et entités concernées, le cas échéant
35.	Nouveau projet de résolution sur l'IA	GT-PL	Afrique de Sud Égypte Burkina Faso	Le nouveau projet de résolution vise à réintroduire la résolution sur l'intelligence artificielle en vue de son examen par la prochaine conférence PP ; elle répondra à certaines des préoccupations soulevées lors de la conférence PP-18, en tenant compte de l'importance de l'intelligence artificielle dans la réalisation du	Principal: M. Norman Gidi (Afrique du Sud) ngidi@icasa.org.za Adjoint: M. Joseph Emeshili (Nigeria) jemeshili@ncc.gov.ng	Principaux points forts: L'UIT poursuit ses travaux sur l'IA liés aux télécommunications/TIC, notamment les études, les échanges d'informations et les

				Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la nécessité pour les pays en développement de ne pas être laissés pour compte par ces évolutions technologiques des télécommunications/TIC.	Mme Lydia OUEDRAOGO (Burkina Faso) lydia.ouedraogo@tic.gov.bf M. Isaias MUANAMBANE (Mozambique) imuana@incm.gov.mz Dr. Aliou Bamba (Côte d'Ivoire) aliou.bamba@esatic.edu.ci	activités de renforcement des capacités sur les technologies fondées sur l'IA qui visent à accroître l'efficacité des télécommunications/TIC ;
36.	Projet de nouvelle résolution sur le rôle de l'UIT dans le renforcement des capacités pour combler le fossé des données entre les pays développés et les pays en développement	GT-PL	Algérie Burkina Faso	Considérant les besoins croissants des pays en développement en matière de renforcement de capacités dans la maîtrise de la chaîne de valeur des données et le travail à faire sur la sensibilisation des individus sur le rôle des technologies émergentes, ainsi, la pertinence des données dans la création de valeur dans l'économie numérique. Le BDT et ses bureaux régionaux devraient jouer un rôle clé dans ce contexte pour atteindre les objectifs de transformation numérique.	Principal: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algerietelecom.dz Mme Hassina LAREDJ (Algérie) h.laredj@mpt.gov.dz Mme Safia OMARI (Algérie) S.omari@mpt.gov.dz Adjoint: Mme Lydia OUEDRAOGO (Burkina Faso) lydia.ouedraogo@tic.gov.bf M. Isaias MUANAMBANE	Principaux points forts: Deux contributions ont été soumises et examinées au sein du groupe ad hoc présidé par Mme Inga Rimkevičienė (Lituanie). Le groupe a convenu de ne pas adopter de nouvelle résolution et de tenir compte de ces contributions dans la résolution 205 (Rév. Bucarest, 2022) sur le rôle de l'UIT dans la promotion d'une innovation centrée sur les télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour

					(Mozambique) imuana@incm.gov.mz M. Albert Richard (Tanzanie) albert.richard@ucsaf.go.tz Dr. Aliou Bamba (Côte d'Ivoire) aliou.bamba@esatic.edu.ci M. Vincent Museminali (Rwanda)	appuyer l'économie et la société numériques ».
37.	Projet de nouvelle résolution sur le Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme « Espace2030 »: l'espace comme moteur de développement durable et dans le processus de suivi et d'examen de ce programme	5	UAT	La nouvelle résolution tient compte des points suivants : 1- L'UIT devrait jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du programme Espace 2030, tout en accordant une attention particulière aux pays en développement, aux PMA et aux PDSL 2. il est primordial d'associer la mise en œuvre des résultats du SMSI et la réalisation des ODD aux quatre objectifs primordiaux du programme Espace 2030 qui s'articulent autour des quatre piliers : l'économie spatiale, la société spatiale, l'accessibilité et la diplomatie spatiales ; 3. les 3 Bureaux de l'UIT, en particulier le BR et le BDT, devraient jouer un rôle central dans la mise en œuvre du Programme Espace 2030, compte tenu de la nécessité d'impliquer les Bureaux régionaux de l'UIT.	Principal: Elliot Sibeko (Afrique du Sud) M. ZAMBA Leone (Soudan du Sud) Adjoint: M. Isaías MUANAMBANE (Mozambique) imuana@incm.gov.mz	Principaux points forts: La plupart des propositions de l'UAT ont été adoptées

38.	Le nouveau projet de résolution sur la Gestion de la continuité des activités de l'UIT pour la période 2022-2026	5	UAT	Considérant la démolition du bâtiment Varembe pour la période 2022-2026 et l'impact de la pandémie de Covid-19 qui révèlent de nouveaux défis et la nécessité pour la PP22 de l'UIT de consacrer une attention toute particulière à la continuité des activités, non seulement pour le personnel de l'UIT, mais aussi les Commissions d'études des trois secteurs. L'Initiative en faveur de la transformation numérique (DT-I), a été approuvée par le Conseil 2021, contient entre autres les éléments fondamentaux des aspects relatifs à la continuité des activités et, par conséquent, la DT-I insiste davantage sur la participation à distance, les réunions hybrides et les conditions de travail flexibles pour le personnel de l'UIT.	Principal: Mme Cynthia Lesufi (Afrique du Sud) clesufi@dtps.gov.za Adjoint: M. Isaias MUANAMBANE (Mozambique) imuana@incm.gov.mz	Principaux points forts: La plupart des propositions de l'UAT ont été adoptées
39.	Le nouveau projet de résolution sur la Mobilisation des ressources financières	COM 6	Algérie	La proposition tient compte de la nécessité de concevoir, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources financières à l'échelle de l'UIT en plus de ses plans d'action connexes, et assure une analyse permanente des besoins et des opportunités de mobilisation des ressources ainsi que l'identification des tendances de financement s'engage activement avec des pairs pour solliciter les meilleures pratiques en matière de collecte de fonds et de mobilisation de	Principal: M. Mohamed Benziane (Algérie) benziane.mohamed-amine@algeriatelecom.dz Mme Hassina LAREDJ (Algérie) h.laredj@mpt.gov.dz Mme Safia OMARI (Algérie) S.omari@mpt.gov.dz Adjoint: M. Isaias MUANAMBANE	Principaux points forts: La principale proposition relative au renforcement des fonctions de mobilisation des ressources financières de l'UIT a été incluse dans la Décision 5

				ressources pour réaliser les objectifs de l'union.	(Mozambique) imuana@incm.gov.mz	
40.	Article 48 de la CS	5	Burkina Faso	Considérant que l'article 48 de la CS n'est pas défectueux en soi, la proposition commune africaine soumise à l'UIT PP-22 est la suivante : - Aucune modification apportée à l'article 48 de la Constitution ; - Aucune modification apportée au Règlement des radiocommunications ; et, - demander à la CMR de fournir des orientations au RRB et au BR sur les mesures visant à atténuer l'invocation inappropriée de l'article 48 de CS, tout en préservant les droits souverains et la liberté accordés par l'Article 48 de la CS	Principal: M. Peter Zimri (Afrique du Sud) pzimri@icasa.org.za Adjoint: M. Abdelrahman Aldaw (Soudan) Mme Hassina LAREDJ (Algérie) h.laredj@mpt.gov.dz Mme Safia OMARI (Algérie) S.omari@mpt.gov.dz Hamza BELAID (Algérie) h.belaid@anf.dz M. Gabriel Koffi (Côte d'Ivoire) kygsit@gmail.com M. Roland Kawisare (Rwanda)	Principaux points forts: Toute invocation de l'article 48 par un État membre doit être expressément indiquée dans le cadre de la soumission de cette invocation Prier instamment les États membres qui ont invoqué l'article 48 avant le 15 octobre 2022 à examiner les invocations faites précédemment à la lumière de cette résolution, et dans le cas où la nature de l'utilisation des assignations de fréquence concernées aurait changé et où l'État membre déciderait de révoquer l'invocation faite précédemment de procéder à la révocation avant le 20 novembre 2023, sans avoir nécessairement à fournir des renseignements additionnels ;

41.	La CS/CV de l'UIT	5	Membres de l'UAT	NOC	-	
-----	-------------------	---	---------------------	-----	---	--

Recommandations de la PP-22

La Conférence de plénipotentiaires de l'UIT PP-22 a discuté de diverses recommandations issues des commissions, ces recommandations fournissent des orientations et une approche de suivi sur certains sujets.

Recommandations de la Commission 5

- a) **Résolution 119:** En adoptant les modifications à la Résolution 119 (Rév. Antalya, 2006) sur les méthodes visant à accroître l'efficacité et l'efficacité du Comité du Règlement des radiocommunications, la Commission 5 a présenté la recommandation ci-après à la plénière :
- Recommandation 1: La Commission 5 recommande à la plénière d'adopter le texte suivant : « en adoptant des modifications à la Résolution 119, il a été estimé que les décisions du Comité du règlement des radiocommunications, en particulier concernant les brouillages tels que définis dans le Règlement des radiocommunications, peuvent intéresser le grand public. »
- b) **Résolution 167:** En adoptant les modifications de la Résolution 167 (Rév. Antalya, 2018) sur le renforcement et le développement des capacités de l'UIT pour les réunions virtuelles ou à distance, et des moyens électroniques permettant de faire avancer les travaux de l'Union :
- Recommandation 2: La Commission 5 recommande à la plénière d'adopter le texte ci-après : « En reconnaissant les limites imposées par les exigences actuelles du point *en reconnaissant e)* de la Résolution 167, la Conférence de plénipotentiaires de 2022 reconnaît l'importance des Membres de l'UIT ainsi que des présidents des réunions des Commissions d'études qui ont une participation à distance, en examinant les positions et les propositions des participants à distance en ce qui concerne les questions examinées lors de la réunion et l'importance des installations techniques stables. »
- c) **Participation de l'UIT à des protocoles d'accord ayant des implications financières et/ou stratégiques :**
- Recommandation 3: La Commission 5 recommande à la plénière d'adopter le texte suivant : « La présente Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022) adopte et maintient la décision de la Conférence de plénipotentiaires (Dubai, 2018) contenue dans le procès-verbal de sa seizième réunion plénière (C-173) sur les protocoles d'accord ayant des implications financières et/ou stratégiques majeures.
- d) **Conduite des campagnes électorales et processus d'élection du secrétaire général, du vice-secrétaire général, des directeurs des Bureaux et des membres du Comité du Règlement des radiocommunications:**
- Recommandation 4: La Commission 5 recommande que la plénière charge le Conseil d'examiner la question de la conduite des campagnes électorales et des processus d'élection du secrétaire général, du vice-secrétaire général, des directeurs des Bureaux des Secteurs et des membres du Comité du Règlement des radiocommunications en donnant à tous les candidats la possibilité d'y participer, conformément aux principes d'équité, de transparence, d'intégrité et d'impartialité en matière de conduite des campagnes électorales. L'examen de cette question devrait être finalisé d'ici la fin du Conseil de 2024 et les changements attendus devraient, le cas échéant, être mis en

œuvre avant la prochaine Conférence de plénipotentiaires. Le Conseil devra faire rapport à la prochaine conférence de plénipotentiaires sur la mise en œuvre de la présente résolution

e) Participation de l'industrie

- Recommandation 5: La Commission 5 recommande à la plénière d'adopter le texte suivant :

“Le secrétaire général et les directeurs des Bureaux continuent d'encourager une participation accrue des entités et des organisations aux activités de l'Union, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la Constitution et de la Convention de l'UIT. La Conférence de plénipotentiaires invite en outre les directeurs des Bureaux à porter ce sujet à l'attention de leurs groupes consultatifs respectifs, selon qu'il conviendra.”

Recommandations de la Commission 6

a) Résolution 41 sur les Arriérés et comptes spéciaux d'arriérés

- La Commission 6 a approuvé la recommandation autorisant le Conseil à réviser, le cas échéant, les conditions d'établissement des plans d'amortissement afférents au règlement des arriérés, y compris des mesures telles que la réduction temporaire de la classe de contribution.

b) Résolution 191 sur la Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union

- Il a été convenu que la recommandation suivante figure au procès-verbal de la plénière : “La Commission 6 a recommandé que la plénière charge le Secrétaire général, en coordination avec les directeurs des Bureaux, de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de l'approche ‘Une UIT unie dans l'action’ à la session de 2024 du Conseil, et que le Conseil soit chargé d'évaluer le rapport du Secrétaire général et de faire rapport à la prochaine Conférence de plénipotentiaires sur la mise en œuvre de l'approche ‘Une UIT unie dans l'action’, entre autres, sur les activités des bureaux régionaux et de zone.”

c) La nouvelle résolution relative à l'organisation de manifestations parallèles aux grandes conférences ou assemblées de l'UIT

- La Commission 6 a examiné la proposition de l'administration arabe relative à l'organisation des manifestations parallèles et les procédures proposées pour celles-ci. Toutefois, la Commission n'a pas pu parvenir à un accord sur cette proposition, car certains États membres ne voyaient pas la nécessité d'un nouveau texte sur les manifestations parallèles. La Commission 6 est parvenue à un consensus pour que la déclaration suivante rédigée avec minutie soit adoptée par la Plénière : “La Commission 6 recommande à la plénière d'adopter le texte ci-après : Mention peut être faite d'un document final d'une manifestation parallèle, le cas échéant, dans les résultats des conférences, assemblées ou réunions de l'UIT et cela doit être soumise à l'approbation ou à l'adoption des États membres participant auxdites conférences, assemblées ou réunions.

d) Résolution 11 sur les manifestations télécoms de l'UIT

La Commission 6 recommande que la plénière charge:

- le Conseil, au cours de sa session ordinaire, de transférer le solde restant du Fonds de roulement des expositions au Fonds pour le développement des TIC.
- Le Secrétaire général et les directeurs des bureaux de continuer à prendre des initiatives pour encourager, renforcer et favoriser la participation des PME et de toutes les autres parties prenantes aux grands événements et forums de l'UIT.
- Le Secrétaire général, travaillant en coordination avec les directeurs des Bureaux, de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de l'approche 'Une UIT unie dans l'action' à la session de 2024 du Conseil. Le Conseil est chargé d'évaluer le rapport du Secrétaire général et de faire rapport à la prochaine Conférence de plénipotentiaires sur la mise en œuvre de l'approche 'Une UIT unie dans l'action', entre autres, sur les activités des bureaux régionaux et de zone."

Recommandations du Groupe de travail de la plénière (GT-PL)

1. **Proposition de de la nouvelle résolution sur le "Le rôle de l'UIT dans la promotion du développement et de l'utilisation d'une plateforme numérique d'appui de la transformation numérique" »**
 - **Recommandation 1** Considérant que les propositions régionales ci-après sont liées à la Résolution 205 : EUR/44A23/1, ACP/80A20/1, ACP/83A7/1, en ce qui concerne la contribution multipays soumise par le Viet Nam, le Laos et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (LAO/PNG/VTN/81/1), (LAO/PNG/VTN/81/1), Le GT-PL recommande que la Conférence de plénipotentiaires invite ces Membres à apporter des contributions pertinentes à la Commission d'études 2 de l'UIT-D sur la transformation numérique, dans le cadre des mandats de la Commission d'études concernée.
2. **Projet de nouvelle résolution « Connecter les camps des réfugiés à Internet » »**
 - Le groupe a convenu de ne pas adopter de nouvelle résolution et de tenir compte du texte de la contribution et la lettre commune entre l'UIT et le HCR concernant « *la coopération numérique en faveur des personnes déplacées de force, des apatrides et de leurs communautés d'accueil* » pour présenter la recommandation ci-dessous à la plénière de la Conférence de plénipotentiaires :
 - **Recommandation 2** : connecter les camps de réfugiés à Internet ; charge le secrétaire général :
de continuer à collaborer avec le HCR et d'autres organes/agences compétents au sein des Nations unies en ce qui concerne la connectivité numérique en faveur des réfugiés, en tenant compte des mandats spécifiques et des domaines d'expertise des différentes agences et dans les limites des contraintes budgétaires de l'UIT, selon qu'il conviendra
3. de faire rapport aux réunions du Conseil de l'UIT au cours de la prochaine période, et à la prochaine conférence de la PP-UIT , sur les mesures prises à cet égard.
4. **La résolution sur le « Renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication »**
 - **Recommandation 3**: Le GT-PL sur le Programme mondial de cybersécurité (GCA) ; recommande que la Conférence de plénipotentiaires invite le Conseil à examiner les propositions des États membres concernant la GCA, son utilisation actuelle et son éventuelle élaboration dans l'avenir.

Réunions quotidiennes de caucus de l'UAT

L'UAT a tenu 8 réunions de caucus, au cours desquelles les présidents et vice-présidents du Groupe africain de diverses commissions de la conférence ont non seulement eu une véritable opportunité de présenter leurs brefs rapports, mais également de permettre aux membres de l'UAT d'exprimer leurs vues et leurs opinions.

Ces réunions ont également offert l'occasion aux coordonnateurs de diverses résolutions de présenter leurs brefs rapports et de faire part des défis auxquels ils ont été confrontés et, au final, de connaître et de recueillir les points de vue de la réunion, puis de convenir de la voie à suivre.

Dans cet esprit, la prestation de l'Afrique au cours de la conférence a été ponctuée et jalonnée de trois (03) moments forts ;

La 1ère semaine de conférence

La première semaine de la PP-22 de l'UIT a été consacrée aux déclarations de politique générale, aux élections et aux toutes premières plénières de la Conférence et réunions plénières des commissions. Les commissions ad hoc ont également commencé les travaux au cours de la 1ère semaine et les coordonnateurs africains ont pu prendre part aux multiples réunions simultanées, grâce à la matrice de coordination élaborée avant la conférence et à l'implication et l'engagement des coordonnateurs et assistants coordonnateurs.

Malgré cela, certains problèmes et défis clés ont pu être répertoriés au cours de la 1ère semaine de la conférence ;

1. Le manque de coordination de la part des Africains sur des sujets similaires proposés par d'autres régions et sur lesquels aucune proposition commune africaine (PCA) n'a été faite, et sur lesquels l'UAT devait pourtant se prononcer.
2. Le manque d'orientation à l'intention des coordonnateurs sur la voie à suivre et l'absence de position africaine sur les contributions d'autres régions, en particulier les coordonnateurs qui n'avaient pas une pleine compréhension des raisons justifiant les amendements qu'ils défendaient.
3. L'absence ou l'insuffisance de connaissances solides de la part des coordonnateurs, sur la véritable motivation des amendements des résolutions qu'ils coordonnaient (les coordonnateurs n'étant pas souvent les auteurs des amendements), surtout dans le cas des nouveaux délégués africains.
4. Certains coordonnateurs clés n'ont pu rejoindre la conférence qu'à la 2ème semaine.

La 2ème semaine de conférence

La deuxième semaine a été déterminante pour le succès de la conférence. Il a fallu trouver rapidement des solutions aux difficultés rencontrées la 1ère semaine, c'est la raison pour laquelle l'UAT a proposé des vues et des positions sur des propositions complexes émises par d'autres régions pour examen :

Intitulé de la proposition:	COM	Région/État membre/Multi-pays	Vues et position proposées par l'UAT	Les aspects de coordination de l'UAT
-----------------------------	-----	-------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Nouvelles résolutions				
Le rôle de l'UIT dans la promotion du développement et de l'utilisation d'une plateforme numérique d'appui de la transformation numérique	GT-PL	<u>République démocratique populaire lao/Papouasie–Nouvelle-Guinée/(République socialiste du) Vietnam></u> ▪ Dans le cadre de son mandat, l'Union joue un rôle important dans l'environnement mondial de l'innovation, en introduisant une réalité physique dans le monde des communications, des biens et des services électroniques ▪ Coordination avec d'autres organisations ▪ Aider les États membres, à leur demande et dans la limite des ressources disponibles, à élaborer des stratégies nationales consacrées au développement de leurs plateformes numériques respectives	▪ Proposition intéressante devant être liée à la proposition de l'UAT sur le renforcement des capacités pour combler le fossé des données	▪ Il serait préférable que le coordinateur de la résolution 205 sur le Rôle de l'UIT dans la promotion d'une innovation centrée sur les télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour appuyer l'économie et la société numériques) en assure le suivi
Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de	GT-PL	<u>CITEL></u>	▪ Aucune difficulté particulière à soutenir le	▪ Il serait préférable que le coordinateur

la communication dans l'atténuation des effets des pandémies mondiales		▪ Collaborer et fournir l'assistance ▪ Sensibiliser aux TIC dans le domaine des urgences et des soins de santé ▪ Fournir l'assistance pour l'actualisation des NTEPs <u>APT ></u> ▪ Continuer à collaborer avec les organisations internationales compétentes ▪ Soutenir des études et des projets pour une utilisation efficace des ressources radioélectriques et large bande dans le but de développer des solutions permettant la détection précoce et l'atténuation des pandémies mondiales <u>Grèce></u> ▪ Reconnaître que le rôle des télécommunications/TIC va jouer un rôle plus important dans la lutte contre les	sujet de cette résolution. ▪ Voir la possibilité d'une fusion avec les résolutions existantes	de la Résolution 182 (sur le Climat) et de la Résolution 136 (sur les Catastrophes) en assure le suivi
--	--	---	--	---

		pandémies mondiales ▪ Recueillir et analyser les meilleures pratiques des États membres pour faciliter l'utilisation des télécommunications/TIC afin de prévenir la propagation des pandémies mondiales et mettre à profit les leçons tirées de leur expérience pour endiguer la crise mondiale		
Engagement de l'industrie	COM 5	<u>CEPT></u> ▪ Renforcer la symétrie entre l'industrie et les États membres ▪ Créer un « groupe consultatif sectoriel » composé d'un large éventail de cadres de l'industrie chargés de fournir des conseils et des orientations sur les initiatives visant à accroître la participation de l'industrie aux activités de l'UIT	▪ L'engagement de l'industrie est un sujet important qui contribue à reconnaître dans son ensemble la pertinence de l'Union. ▪ « L'engagement des parties prenantes » considérée comme une résolution présenterait un caractère beaucoup plus inclusif, avec un plus large éventail d'acteurs.	▪ La nécessité de confier cette question à un coordonnateur

		et à renforcer les partenariats entre les membres de l'UIT tant de l'industrie que des États membres <u>Argentine/Australie/Canada/États-Unis/Paraguay (République du)></u> ▪ Même approche que la CEPT ▪ Aucune mention au « Groupe consultatif sectoriel »	▪ Le « groupe consultatif sectoriel » n'a pas reçu l'approbation de l'AMNT-20, le GCNT pourrait jouer ce rôle, compte tenu de la participation de l'industrie dans sa prise de décision.	
Les protocoles d'accord de l'UIT	COM 5	<u>CITEL></u> ▪ Veiller à ce que les protocoles d'accord (MOU) ayant des implications stratégiques ou financières ne soient conclus qu'après l'approbation préalable du Conseil en tenant compte des points de vue des administrations membres.	▪ L'APT a modifié la Résolution 100 sur le Rôle du Secrétaire général de l'UIT en tant que dépositaire des mémorandums d'accord, ce qui semble être une bonne voie à suivre dans ce domaine. ▪ La peur d'imposer trop de restrictions au SG de l'UIT au moment de conclure les protocoles d'accord. ▪ Il faudrait accorder une attention particulière à ce point.	▪ Le besoin d'un coordinateur pour suivre le projet de nouvelle résolution sur les protocoles d'accord et la modification de la résolution 100.

Développement de réseaux désagrégés, ouverts et interopérables	GT-PL	Brésil (République fédérative du)/Paraguay (République du)> - des solutions pour les réseaux désagrégés, ouverts et interopérables sont utilisées pour le développement des IMT et d'autres systèmes afin de faciliter et d'accélérer le déploiement de nouveaux systèmes de connectivité, de manière rentable - La promotion de l'adoption de technologies et de solutions de réseaux désagrégés, ouverts et interopérables nécessite d'accélérer les activités liées au développement et au déploiement de ces technologies pour qu'elles soient rentables et réalisables	- Résolution importante pour notre région. - La proposition a déjà été examinée à l'AMNT20. - Ces réseaux pourraient réduire les coûts de déploiement de l'infrastructure large bande	Il serait préférable de désigner un coordonnateur pour en assurer le suivi ainsi que celui de la résolution 203 (Connectivité aux réseaux haut débit) (CITEL), la résolution 139 (combler la fracture numérique) (CITEL), la résolution 137 (futurs réseaux) (CEPT), la résolution 200 (Programme Connect 2030) (CITEL)
Assurer la transparence et la durabilité et promouvoir les mesures de	COM 5	<u>Îles Salomon/Samoa (État indépendant de)/Vanuatu (République de)></u>	La proposition complète la proposition de l'UAT sur le projet de nouvelle	Il serait préférable que le coordonnateur de l'UAT de projet de nouvelle

confiance dans les activités spatiales		▪ Traités sans délai ces problèmes de brouillage et d'autres préjudices associés à l'utilisation croissante du spectre partagé et des ressources orbitales associées dans les orbites non OGS - <i>Encourage les États membres</i> - Entreprendre d'urgence les actions nécessaires au niveau national pour créer des conditions réglementaires appropriées propices à l'autorisation des systèmes non OGS afin de garantir: 1) l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique, y compris la limitation de	résolution sur l'espace extra-atmosphérique ▪ Aborde les risques émergents de brouillages, l'inégalité de l'accès à l'espace et d'utilisation non durable des orbites terrestres basses (LEO)	résolution sur l'espace extra-atmosphérique et l'article 48 de la CS en assure la suivi.
--	--	--	--	---

		collision, la protection de l'astronomie et la gestion efficace des risques environnementaux ; 2) un accès équitable au spectre et aux orbites associées pour tous les États membres ; et 3) la protection des brouillages pour les réseaux de GSO, notamment en imposant des conditions appropriées pour atténuer les dommages et les taxes de retenue, lorsque cela est justifié <i>charge le</i> <i>Directeur du</i> <i>Bureau des</i> <i>radiocommunications</i> de procéder à une évaluation, dans le cadre du rapport du directeur à la CMR-23, sur toutes les insuffisances dans les dépôts des réseaux à satellite, le processus de		
--	--	--	--	--

		notification et d'enregistrement du réseau par satellite de l'UIT-R, les outils de prévision du respect des limites d'interférence de l'article 22 du Règlement des radiocommunications de l'UIT et les implications d'une seule constellation non OSG divisée en plusieurs fiches de notification de réseaux à satellite		
Connecter les camps des réfugiés à Internet	GT-PL	<u>Grèce></u> - Travailler sur le raccordement des abris de réfugiés à Internet pour aider à réduire la fracture numérique, en veillant à ce qu'un groupe de personnes vulnérables soit traité sur un même pied d'égalité pour tirer parti des avantages des technologies TIC - Les réfugiés subissent de multiples formes de discrimination et dans ce contexte, il est nécessaire de combler la fracture numérique des réfugiés qui	- Cette proposition ne semble pas acceptable. - Le HCR est l'agence des Nations Unies pour les réfugiés, la mieux habilitée à traiter les questions relatives aux réfugiés. - L'UIT devrait être neutre dans le cadre de son développement des télécommunications/TIC et ne pas se concentrer sur une question particulière, qui semble sortir du cadre de son mandat.	Il serait préférable de désigner un coordonnateur pour assurer son suivi ainsi que celui de la résolution 203 (Connectivité aux réseaux haut débit) (CITEL), la résolution 139 (combler la fracture numérique) (CITEL), la résolution 137 (futurs réseaux) (CEPT), la résolution 200 (Programme Connect 2030) (CITEL)

		passe par le développement des compétences et la promotion de l’alphabétisation numériques qui leur sont essentiels, afin de favoriser leur participation à la société numérique ; ▪ La connectivité Internet aux abris de réfugiés est indispensable pour l’intégration des réfugiés au développement socio-économique de leur pays d’accueil ▪ l’affectation des fonds nécessaires à l’action susmentionnée, dans les limites financières fixées par la Conférence de plénipotentiaires , a été prévue afin de procéder à sa mise en œuvre	▪ L’UIT devrait s’abstenir d’utiliser une terminologie non inclusive, telle que « groupes vulnérables », ou d’aborder des questions ne relevant pas de l’UIT, telle que les réfugiés.	
Utilisation sur un pied d’égalité des options en personne et virtuelles dans les activités du secteur de la normalisation des		▪ La Plénière de l’AMNT20 a demandé au Directeur du TSB de porter cette proposition à l’attention du Groupe ad	▪ Titre trop vague. ▪ Le principe d’égalité ne peut être accepté. Les rencontres physiques ont toujours	▪ Il serait préférable que le coordonnateur de la Résolution en assure le suivi

télécommunications de l'UIT		hoc du GCNT sur la gouvernance et la gestion des réunions électroniques, du Conseil et de la Conférence de plénipotentiaires. ▪ que les mesures nécessaires concernant les méthodes de travail électroniques devraient être adoptées pour garantir sur un pied d'égalité l'accès virtuel/à distance des membres de l'UIT-T à toutes les activités de travail en ce qui concerne la participation en personne, y compris (sur demande et si possible) l'interprétation dans les six langues officielles de l'UIT	la primauté sur les rencontres virtuelles. Certains aspects peuvent être pris en compte dans la Résolution 167 ▪ Il convient d'envisager une étude approfondie qui pourrait s'appuyer sur les résultats du groupe ad hoc du GCNT sur la gouvernance et la gestion des réunions en ligne, y compris les considérations des meilleures pratiques des Nations Unies sur l'avenir du travail et la participation à distance, entre autres, tout en adoptant une approche à l'échelle de l'Union. ▪ Les résultats de l'étude peuvent	
---	--	--	---	--

			nous permettre d'avoir une image claire de l'évolution de la question de la gouvernance des réunions entièrement virtuelles et hybrides.	
Organisation de manifestations parallèles aux grandes conférences ou assemblées de l'UIT	COM 5	ARB> - Toutes les manifestations parallèles organisées avant ou pendant les grandes conférences ou assemblées de l'UIT doivent être conformes à la Constitution et à la Convention de l'UIT - Tous les résultats sous la forme de rapports, de publications, d'appels à l'action, etc. issus des événements parallèles organisés avant ou pendant les grandes conférences ou assemblées de l'UIT doivent être approuvés par les États membres avant	- La proposition est parvenue après les résultats de la CMDT21 concernant le Sommet de la jeunesse. - Le groupe arabe a exprimé ses préoccupations concernant le contenu des résultats. - Ce projet de nouvelle résolution peut apporter plus de clarté au moment d'établir les règles en proposant des événements parallèles aux grandes conférences,	Il serait préférable que le coordonnateur de la Résolution 11 (Manifestations Telecom) en assure le suivi

		leur publication ; et les résultats n'est pas considéré comme partie intégrante des résultats de la grande conférence ou assemblée de l'UIT toute proposition d'organiser une manifestation parallèle, consécutive ou dans le cadre de grandes conférences ou assemblées de l'UIT, y compris le thème de la manifestation parallèle, doit être portée à l'attention du Conseil de l'UIT pour examen et approbation	assemblées, de l'Union Les États membres de l'UAT sont invités à soutenir cette proposition	
Concernant les mandats des fonctionnaires élus de l'union	COM 5	L'élection et/ou la réélection du même candidat à un poste donné, en qualité de fonctionnaire élu de l'Union – les postes de Secrétaire général, de	Le mandat des fonctionnaires élus de l'Union qui complète la Résolution 208 sur la nomination et la durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des groupes	il serait préférable que le coordinateur de la Résolution 208 sur les mandats des vice-présidents en assure le suivi

		Secrétaire général adjoint et de Directeurs des Bureaux – ne peut excéder deux mandats au total ▪ Que la durée du mandat pour être élu à un poste donné, en qualité de fonctionnaire élu de l'Union (par exemple, directeur d'un bureau) est incluse dans le mandat pour un autre poste de l'Union (par exemple, secrétaire général adjoint); ▪ <u>À compter de la PP26</u>	consultatifs de secteur, des groupes d'étude et d'autres groupes ▪ Les mandats de deux mandats tels que proposés et le fait qu'ils seront inclus dans le mandat d'une autre élection à un poste en qualité de fonctionnaire élu de l'Union, pourraient être vraiment préjudiciable à l'Union, car elle perdrait des élus fonctionnaires plus expérimentés ▪ Les États membres de l'UAT sont invités à examiner attentivement cela, tout en prenant le temps de suivre de près la contribution la RCC à ce sujet.	
--	--	---	--	--

Respect des droits des États membres et des membres du Secteur au sein de l'union internationale des télécommunications et respect des droits humains fondamentaux	COM5	<u>RCC></u> ▪ <u>Aucun État membre,</u> membre de Secteur, du milieu universitaire ou tout autre membre de l'Union admis à participer aux travaux conformément à la Constitution, à la Convention et/ou aux décisions de la Conférence de plénipotentiaires <u>ne peut être privé de ses droits pour quelque motif que ce soit, sauf dans les cas prévus par la Constitution et la Convention ;</u> ▪ <u>Aucun candidat nommé</u> conformément aux règles de l'Union <u>ne peut faire l'objet d'une discrimination</u> fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les	▪ Certaines dispositions de cette résolution remplacent les règles générales existantes des conférences, assemblées et réunions de l'Union, en particulier le chapitre 3 sur les élections et la résolution 208. ▪ Cette résolution crée de nouvelles règles sur les élections qui peuvent entrer en conflit avec les règles existantes.	▪ il serait préférable que le coordinateur qui suit également la Résolution 208 sur les mandats des vice-présidents et la nouvelle résolution sur les mandats des hauts dirigeants en assure le suivi

		opinions politiques ou autres, la citoyenneté, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation, <i>charge les groupes consultatifs du Secteur de la normalisation des télécommunications et du Secteur du développement des télécommunications</i> de nommer lors de sa première réunion suivant la clôture de la présente Conférence de plénipotentiaires de 2022 les vice-présidents des groupes consultatifs et des Commissions d'études qui ont été nommés par les États membres et, le cas échéant, approuvés par une organisation régionale de télécommunication et qui n'ont ni été nommés à l'AMNT ni à la CMDT en 2022,		
--	--	--	--	--

		<i>charge l'assemblée mondiale de normalisation des télécommunic ations 2024</i> <u>d'examiner la question de la nomination des présidents</u> des Commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunicati ons de l'UIT <i>charge la Conférence mondiale des radiocommuni cations, l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunic ations, la Conférence mondiale de développemen t des télécommunic ations, l'Assemblée des radiocommuni cations</i> <u>de s'inspirer de la présente résolution lors de la nomination des candidats.</u>		
--	--	--	--	--

		<i>charge le Secrétaire général</i> <u>de prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre de la présente résolution,</u> et d'en faire rapport aux sessions annuelles du Conseil et aux futures conférences de plénipotentiaires.		
Nouvelles décisions				
Nouvelle décision Améliorer le processus électoral de l'UIT	COM 5	<u>RCC></u> ▪ Les candidats aux postes de Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, Directeurs des Bureaux des Secteurs et membres du RRB ont les mêmes droits et les mêmes possibilités de mener des campagnes électorales, de présenter leurs programmes et d'interagir avec les membres de l'Union ▪ Inviter, <u>conformément au numéro 168</u> des Règles générales, les États membres de l'UIT à présenter des	▪ Cette proposition peut apporter plus d'équité dans le traitement des candidats aux postes de Secrétaire général, Secrétaire général adjoint, Directeurs des Bureaux. ▪ Il est difficile d'accepter les deux premières « invite » des États membres de l'UIT. Les États membres ont le droit de déclarer et d'annoncer leurs candidats comme ils l'entendent.	▪ Le besoin d'un coordinateur pour assurer le suivi du projet de nouvelle résolution sur le processus électoral

		candidatures aux postes de Secrétaire général, de Secrétaire général adjoint, de Directeurs des Bureaux des Secteurs et de membres du RRB <u>au moins douze mois</u> avant le début d'une conférence de plénipotentiaires ▪ Accorder aux membres du personnel nommés et aux élus parmi le personnel de l'Union se portant candidats aux postes énumérés dans <i>charge le Secrétaire général 1</i> ci-dessus <u>un court congé sans traitement quand ils sont en campagne</u> (y compris les voyages) ; ▪ Note - Un membre du personnel nommé et/ou un fonctionnaire élu parmi le personnel de l'UIT ne devient candidat à un poste électif et ne peut participer aux		
--	--	--	--	--

		activités de campagne qu'après réception par le Secrétaire général, en réponse à l'invitation mentionnée dans <i>charge le Secrétaire général 1</i> ci-dessus, la soumission correspondante d'un État membre de l'UIT et l'engagement signé mentionné dans <i>charge le Secrétaire général 4</i> ci-dessous. ▪ Ne pas appliquer l'article 12.2.1. a) du Statut et du Règlement du personnel ou l'article XI.2.1.a) du Statut et du Règlement du personnel pour les élus, tel qu'il a été rédigé avant cette conférence		
--	--	--	--	--

D'après l'analyse fournie et les commentaires reçus par les membres de l'UAT, des postes sur chaque point ont été identifiées. Ci-dessous, d'autres coordonnateurs ont été affectés à chaque réunion informelle ad hoc par commission, sur des sujets où la région africaine n'a pas de proposition, grâce à l'implication et à l'engagement des membres de l'UAT ;

Commission 5 (politique et juridique)

- Le Groupe ad hoc sur les élections et les mandats des présidents (nouvelle résolution - procédures pour les campagnes électorales, nouvelle résolution - Processus d'élection à l'UIT, résolution 208 (Durée du mandat des groupes d'étude)> Coordonnateur : **Mme Martha KAMUKAMA (Ouganda)**

- Le Groupe ad hoc sur la résolution 100 (Rôle du SG dans les MoU), nouvelle résolution sur les MoU > Coordonnateurs: **M. Stanislas KANVOLI & M. Guy-Michel KOUAKOU (Côte d'Ivoire)**
- Le Groupe ad hoc sur les élections et les mandats des présidents (nouvelle résolution - procédures pour les campagnes électorales, nouvelle résolution - Processus d'élection à l'UIT, résolution 208 (Durée du mandat des groupes d'étude)> Coordonnateur: **Mme Martha KAMUKAMA (Ouganda), M. Stanislas KANVOLI & M. Guy-Michel KOUAKOU (Côte d'Ivoire)**
- Le Groupe informel sur le Règlement des radiocommunications : la résolution 119, > Coordonnateurs: **Mme Basebi MOSINYI (Botswana), M. Timothy ASHONG (Ghana), Mme Mutinta CHOLWE (Zambie), Mme Basebi MOSINYI (Botswana), M. Peter John ZIMRI (Afrique du Sud), M. Georges KWIZERA (Rwanda) , M. Daniel Onyango OBAM (Kenya)**
- Le Groupe informel sur la nouvelle résolution (Droits des États membres) > Coordonnateurs : **M. Stanislas KANVOLI & M. Guy-Michel KOUAKOU (Côte d'Ivoire)**

Commission 6 (Administration et gestion)

- Le Groupe ad hoc sur les questions financières > Coordonnateur: M. Mohamed Amine BENZIANE (Algérie)

Groupe de travail de la plénière (GT-PL)

- Le Groupe ad - hoc sur les réseaux (les résolutions 137, 139, 203, nouvelle résolution sur les RAN ouverts) > Coordonnateur: **Mme Afaf MOHAMED (Soudan)**
- Le Groupe ad - hoc sur l'innovation (résolution 205, nouvelle résolution sur le fossé des données, nouvelle résolution sur les plateformes numériques) > Coordonnateur: M. Abdulkarim OLOYEDE (NIGERIA)

La 3ème semaine de conférence

Grâce au déploiement efficace des représentants africains au sein des commissions, ad hoc, informelles et groupes de rédaction pendant la 2ème semaine, le groupe africain a pu avoir une image globale de ce qui se passe dans les différentes salles du Palais du Parlement. Une communication efficace via le groupe WhatsApp a permis à la région de fournir et de partager des informations et des conseils en temps opportun.

La 3ème semaine a été caractérisée par les nombreuses questions en suspens et des sujets entre de nombreux crochets des résolutions 146 (RTI) et 71 (Plan stratégique/5ème priorité thématique sur la cybersécurité), la nouvelle résolution sur l'engagement de l'industrie, les résolutions sur Internet, etc.

La région a adopté un ensemble de négociations, mais grâce à plusieurs négociations informelles, en particulier à travers la réunion des vice-présidents de la conférence avec le président de la conférence, des résultats très satisfaisants ont été obtenus jusqu'aux derniers jours de la conférence, principalement autour de la Résolution 146 (RTI), la Résolution 71 (5ème priorité thématique sur la cybersécurité)).
